

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA POSE D'UNE BANDEROLE POUR DES MANIFESTATION ASSOCIATIVES SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE LANDUDEC

CETTE DEMANDE EST À DÉPOSER EN MAIRIE ou À ENVOYER PAR COURRIEL À : mairie@landudec.bzh

<u>RÈGLEMENT</u> :

- La COMMUNE DE LANDUDEC met à disposition des associations 2 supports destinés à recevoir leurs banderoles dans le cadre de manifestations.
- Les associations procéderont à la pose de l'annonce et s'engagent à s'assurer de la sécurité de la fixation pour éviter tout décrochage de la banderole sur la voie publique.
- La banderole ne devra pas sortir du cadre des supports : **dimension des banderoles 3M de longueur X 1M de largeur**
- La durée d'affichage est limitée à 15 jours (du jour de la pose au jour du retrait inclus).
- La banderole devra être retirée le lendemain suivant la tenue de la manifestation.
- Tout non-respect de ce règlement engendrera l'enlèvement de l'annonce par les services techniques de la commune, voir la destruction si celle-ci n'est pas récupéré.

DEMANDE:

Nom de l'association :	
Siège social de l'association :	
Nom du demandeur :	
Objet de l'affichage :	
Affichage souhaité <u>du</u> :///	<u>au</u> //
(la pose peut être faite à partir de 14h et la dépose doit être faite avant 12h)	
Nom du responsable à contacter en cas de besoin :	
Tél : Mail :	
Fait àle/	<u>Signature</u>
CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION :	
CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION : AVIS DU MAIRE : FAVORABLE □	DEFAVORABLE
	DEFAVORABLE □ 2 (Résident Ar Hoat) □
AVIS DU MAIRE : FAVORABLE □	2 (Résident Ar Hoat) □
AVIS DU MAIRE : FAVORABLE □ Sur l'espace disponible n ° : 1 (rue André Foy) □	2 (Résident Ar Hoat) □
AVIS DU MAIRE : FAVORABLE □ Sur l'espace disponible n ° : 1 (rue André Foy) □ Observations :	2 (Résident Ar Hoat) □